

ARRETE MUNICIPAL
N° 2026-06-20

Le Maire de la Commune de DAVEZIEUX,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2

Vu le bulletin météorologique émis le 24 juin 2026 par Météo France plaçant le département en vigilance orange pour un épisode caniculaire exceptionnel

Considérant les risques sanitaires encourus par les élèves et le personnel de cantine en cas de fortes chaleurs

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la santé des enfants et du personnel scolaire

Considérant les températures élevées relevées au restaurant scolaire (jusqu'à 38° en partie cuisine)

A R R E T E

Article 1 :

Le restaurant scolaire sera exceptionnellement fermé jeudi 25 juin 2026 et vendredi 26 juin 2026

Article 2 :

La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique

Article 3 : Les familles des enfants concernés seront informées via le portail famille. Les directeurs d'école seront également informés.

Article 4 :

Madame la secrétaire générale,
Madame la responsable du service scolaire,
Sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à DAVEZIEUX, le 24 juin 2026

Le Maire,
Myriam Servy Chantal

